



FOURNITURES INDUSTRIELLES ET ÉLECTRIQUES
POMPAGE - IRRIGATION
PISCINE
MAINTENANCE

Route de Brive - Z.I. Bridal - 19130 OBJAT
Tél : 05 55 25 85 97
magasin@bordas.fr
www.bordassarl.com

SCIC LA PLUME DU CAUSSE
LE PERIE

46500 GRAMAT

FACTURE N°FA304103

Code Client : 1254
N° TVA :

Date : 31/12/2025

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Remise	PU HT Net	Montant HT	%TVA
107673180	BL200953 du 09/12/25 POMPE RELEVAGE DELINOX FLYGT DXV50 TRI	1,000	889,72		889,72	889,72	20
TURBO400V210	BL200982 du 09/12/25 BUSE ROTATIVE TPR 255 CALIBRE 10	2,000	181,25		181,25	362,50	20
MH3100L8	MOTEUR 100-0.75KW-750TM-230/400V-B3	2,000	387,90		387,90	775,80	20
MH23100	BRIDE B5-FF215	2,000	79,98		79,98	159,96	20
RO2V4G2_5C100	BL200983 du 09/12/25 CABLE RO2V4G2.5MM2 COUR.100M	1,000	204,05		204,05	204,05	20
VFFE34	VANNE SPHERIQUE F/F 3/4" 20X27	3,000	9,14	20%	7,31	21,94	20
12801521	MAMELON LAITON M/M D1/2" 15X21	10,000	0,94	20%	0,75	7,52	20
204P15	VANNE F/F LAITON PAPILLON 1/2"	6,000	5,56	20%	4,45	26,69	20
RO2V4G4	CABLE RO2V 4G4 AVEC V/J LE MET	50,000	2,76	20%	2,21	110,40	20
03434	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL 4X63A/30MA TYPE AC	2,000	62,76	20%	50,21	100,42	20
01010	DISJONCTEUR P+N10A PLG4-C10/1N	2,000	8,28	20%	6,63	13,25	20
01020	DISJONCTEUR P+N20A PLG4-C20/1N	4,000	6,64	20%	5,31	21,25	20
072736	DISJONCTEUR MOTEUR PKZM0- 2.5A	1,000	61,60	20%	49,28	49,28	20
06633	REGLETTE LED VOLTA III 48W 3000/4000/6000K 1500MM	3,000	43,00	10%	38,70	116,10	20
107673180	BL201227 du 16/12/25 POMPE RELEVAGE DELINOX FLYGT DXV50 TRI	1,000	889,72		889,72	889,72	20

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Remise	PU HT Net	Montant HT	%TVA

Eco-participation HT : 1,45

Code	Base	Taux	Taxe
C20	3 750,05	20%	750,01

Réglement : LCR
Echéance : 31/01/2026

	Montant HT	TVA	NET A PAYER
Euros	3 750,05	750,01	4 500,06

plumeducausse@gmail.com

CONDITIONS DE PAIEMENT : En cas d'intervention contentieuse, il sera appliqué un intérêt de 1,50% par mois de retard à compter de la date normale de paiement. De plus, il sera appliqué à titre de dommages-intérêts, une clause pénale de 15,00% de la somme impayée; auquel se rajoutera tous les frais de procédure et recouvrement. En cas de litige le Tribunal de Commerce de Brive est seul compétent.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE BORDAS SAS 2025

Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES CONDITIONS GENERALES DE VENTE Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») applicables à compter du 1er NOVEMBRE 2025, sont établies conformément au principe de transparence qui préside aux relations entre la société BORDAS SAS (ci-après BORDAS SAS), dont le siège social est situé à OBJAT (19130) ZI Bridal – Immatriculée au RCS de BRIVE LA GAILLARDE sous le numéro 354 029 860 et son client (« le Client »). Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées au Client lors de chaque devis. Toute commande implique l'adhésion aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions antérieures (conditions d'achat, contrats, documents commerciaux, catalogues, prospectus, correspondances quel qu'en soit le support). Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des Conditions Particulières expresses et écrites, et par une personne dûment habilitée par BORDAS SAS à cet effet. En tout état de cause il faut pour BORDAS SAS de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation par BORDAS SAS à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites conditions. Le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que l'acceptation des présentes CGV ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents, ni une adhésion formellement écrite, mais résulte de la seule commande, et qui, selon les cas, sera matérialisée par la signature s'du/devis ou du bon de livraison sur lequel figure le lieu des références des présentes CGV. Cette version prime sur touteautre version modifiée, à l'exception des modifications prenant en compte les évolutions légales et réglementaires,lesquelles s'appliquent immédiatement à toute commande en cours. Le Client déclare avoir obtenu toutes les informations nécessaires aux prestations et/ou vente par BORDAS SAS et pour passer sa commande en toute connaissance de cause. Le client reconnaît avoir pris connaissance de la nature et de la destination des marchandises ou services, de leurs modalités d'utilisation, et s'assure de l'adéquation des services et/ou marchandises à ses besoins et est seul responsable de ce choix, de telle sorte que la responsabilité de BORDAS SAS ne puisse être recherchée à cet égard.

Article 2 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE Les relations avec le Client sont régies par le droit français. Il est expressément convenu entre BORDAS SAS et le Client, une attribution de compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux ou de toute question relative aux présentes conditions générales, même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs au Tribunal de Commerce de BRIVE LA GAILLARDE, à moins que BORDAS SAS ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Article 3 – PRODUITS et/ou MARCHANDISES BORDAS SAS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et/ou marchandises, et ce, sans obligation de modifier les produits et/ou marchandises précédemment livrés ou en cours de commande.

Article 4 – COMMANDES Les devis sont définitifs lorsqu'ils sont signés par le client ou un représentant du Client, et ce, sans que BORDAS SAS ait à vérifier la capacité de l'expéditeur ou du signataire, qui sont réputés avoir la qualité de mandataire régulier. L'acceptation d'un devis peut être subordonnée au versement d'un acompte par le Client. Le décompte du délai de livraison commencera le lendemain du jour de la réception effective de la commande par les services de BORDAS SAS et de l'acompte s'il y a lieu. Les devis et/ou facture émis par BORDAS SAS sont valables 2 mois à compter de leur date d'émission sauf application de la clause relative à l'impression. Passé ce délai, BORDAS SAS se réserve la possibilité de ne pas maintenir son offre en offre initiale. Les devis sont fermes et définitifs. Aucune modification ou annulation de commande totale ou partielle, de la part du Client, ne pourra être prise en compte sans l'accord écrit et préalable de BORDAS SAS. En outre, les commandes relatives à des fabrica-tions « spécifiques » ou « sur mesure » ce sont à dire dont les caractéristiques techniques diffèrent des produits et/ou marchandises figurant dans le catalogue de BORDAS SAS ne pourront en aucun cas être modifiées ou annulées par le client après confirmation de sa commande par les soins de BORDAS SAS. En tout état de cause, leur règlement sera exigé. BORDAS SAS pourra refuser d'honorer les commandes du Client ou de suspendre les livraisons, notamment en cas de défaillance ou d'absence de paiement à son terme. En cas de suspension de la commande par le Client, l'exécution pourra être suspendue en tout ou partie, sur notification écrite avec mention de la période de suspension. Les délais contractuels sont repoussés de plein droit d'une durée égale à la période de suspension. Le Client s'engage à régler à BORDAS SAS l'ensemble des matériaux et composants déjà commandés par BORDAS SAS à titre d'acompte de même que les frais de main d'œuvre, de stockage, remise en conformité et/ou autres frais également engagés par BORDAS SAS jusqu'à la date de suspension, lesdits montants étant facturés mensuellement jusqu'à la reprise de la commande. BORDAS SAS pourra facturer tout autre paiement, indemnité ou dommages et intérêts au titre de quelques frais ou perte de gains que ce soit, en conséquence de cette suspension. BORDAS SAS s'engage à informer immédiatement le Client de tout retard qui pourrait affecter les délais d'exécution d'une commande. Le Client renonce à réclamer tout paiement, indemnité ou dommages et intérêts au titre de quelques frais ou perte de gains que ce soit, en conséquence de tout retard ou suspension.

Article 5 – LIVRAISON – TRANSPORT – INTERVENTION La livraison est effectuée soit par la mise à disposition directe des produits et/ou marchandises au Client, soit par la délivrance des produits et/ou marchandises dans les locaux de BORDAS SAS à un expéditeur ou un transporteur désigné par BORDAS SAS. BORDAS SAS peut procéder à des livraisons globales ou partielles. En cas de livraison partielle, chacune d'elle sera considérée comme une opération distincte et fera l'objet d'une facture. Sauf conventions particulières, les produits sont vendus frais de port en sus, pour les commandes livrées en France Métropolitaine. En cas de livraison des produits et/ou marchandises directement sur le site dédié du Client, les produits voyagent aux risques et périls du Client, à qui il appartient de vérifier l'existence de vices apparents ou la non-conformité de la livraison au moment de la livraison dès réception. Quel que soit le mode de livraison (sur site ou enlèvement), toutes réserves ou protestations doivent être motivées et adressées au siège de BORDAS SAS dans les trois jours à compter de la réception des produits. Toute demande de livraison retardée à la demande du Client donnera lieu à facturation du produit et des conditions de stockage imposées à BORDAS SAS. Il appartient au Client de fournir toutes justifications concernant les réclamations présentées et de permettre à BORDAS SAS de procéder à la constatation du fait allégué, afin d'y remédier. BORDAS SAS tiendra le Client au courant, en temps opportun, de toute interruption des livraisons pour cas de force majeure et/ou cas fortuit. Les confirmations par le Client de rendez-vous pour l'intervention de BORDAS SAS vaudront consentement irrévocable. Le Client ne peut donc ni les annuler, ni refuser l'intervention. La prestation est réalisée à l'adresse indiquée par le Client. Tout déplacement en plus ou en moins de BORDAS SAS (adresse erronée ou incomplète) sera facturé au Client. Ce dernier veillera à donner libre accès de ses locaux. Dans tous les cas où le Client décide, sur place, de modifier un travail en cours, BORDAS SAS lui adressera les frais engagés résultant de ce changement et ceci, de telle sorte que le Client puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause. Les engagements de BORDAS SAS dans le cadre de l'exécution des prestations de service constituent une obligation de moyens.

Article 6 – RECLAMATIONS En aucun cas le Client ne pourra se prévaloir d'un litige en cours d'instruction pour suspendre le règlement de sa commande. Pour les commandes de produits et/ou de marchandises le Client est présumé, jusqu'à preuve contraire, avoir reçu la commande dans l'état décrit dans le devis et doit donc effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, que celui-ci ait été affrété par BORDAS SAS ou par le Client. Il est rappelé que la réception des produits et/ou marchandises transportés éteint toute action pour avarie ou perte partielle, si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par lettre recommandée, sa protestation motivée (Article L133-3 du Code de Commerce). Il appartient donc au Client de : •prendre possession des produits et/ou marchandises aux lieux, dates et horaires convenus ; •de débâler les colis en présence du transporteur, d'en contrôler la conformité par rapport à la commande et de mentionner avec précision, le détail des anomalies constatées (avec précision de la quantité, de la désignation et de l'état du ou des produits endommagés) et ses réserves sur le bordereau de livraison ou la lettre de transport, •prendre des photographies des produits et/ou marchandises endommagés ou des emballages défectueux, confirmer les anomalies constatées à BORDAS SAS par courriel (s.BORDAS@BORDAS.fr) dans un délai de 3 jours suivant l'enlèvement ou la réception des produits. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des réserves et anomalies constatées, avec un décompte détaillé de la réclamation, accompagné d'une copie des documents mentionnés aux points précédents. Les réclamations du Client, sur les dommages liés au transport, pour la partie de transport prise en charge par BORDAS SAS, doivent être adressées à BORDAS SAS, avec les justificatifs susvisés, par courriel dans un délai de trois (3) jours suivant l'enlèvement ou la réception des produits et/ou marchandises. Dans le cas contraire, le Client ne saurait se prévaloir d'aucune réclamation ou indemnité et ce quelle qu'en soit la nature. Les réclamations du Client, sur la non-conformité des produits et/ou marchandises livrés par rapport à la commande, doivent être adressées à BORDAS SAS par courriel (s.BORDAS@BORDAS.fr) dans un délai de huit (8) jours suivant la réception des produits et/ou marchandises et permettre à BORDAS SAS de contrôler la réalité du grief correspondant à la non-conformité alléguée par le Client. Passé ce délai, aucune réclamation pour non-conformité ne sera acceptée et les produits et/ou marchandises seront considérés comme approuvés et définitivement acceptés. Pour les ventes en France Métropolitaine, le retour accepté de produits et/ou marchandises reconnus endommagés ou non conformes par BORDAS SAS, donnera lieu à l'établissement d'un avoir ou leur remplacement gratuit, au choix BORDAS SAS, à l'exclusion d'indemnités ou dommages et intérêts Pour les prestations de services : La fin de la prestation donnera lieu à un document de fin d'intervention. Le Client ou son mandataire et/ou préposé devra indiquer sur ce document et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de la signature toute anomalie concernant la prestation ou les conditions de sa réalisation. Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que le Client, ou une personne autorisée par lui, a signé le document de fin d'intervention. Il appartient au Client de fournir à BORDAS SAS toute justification quant à la réalité des vices et des défauts constatés. Les réserves ne pourront pas être acceptées qu'après accord express préalable et validation des justifications par BORDAS SAS donné par écrit ou télécopie. Lorsqu'après un contrôle, un dysfonctionnement subsistant est effectivement constaté par BORDAS SAS, dans les conditions susmentionnées, le Client s'engage à solliciter uniquement BORDAS SAS aux fins que cette dernière procède aux réparations exigées, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et délais décrits par le présent article, ainsi que l'existence avérée par BORDAS SAS de réserve ne suspend pas le paiement.BORDAS SAS pourra interrompre à tout moment l'intervention. - dans le cas où il suspecte le Client de ne pas l'avoir averti et/ou d'avoir modifié son équipement - ou si BORDAS SAS et/ou son technicien considèrent que les conditions de travail sur le site sont de nature à mettre sa sécurité en danger.

Article 7 – REPRISE CONDITIONNELLE DE PRODUITS NEUFS NON DEFECTUEUX Toute demande de reprise d'un produit devra IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une demande écrite du Client, adressée par courriel (s. BORDAS@BORDAS.fr) et mentionnant : • La date de commande du produit à reprendre ; • Les désignation, référence et quantité du produit ; • La facture d'achat du produit à reprendre doit être impérativement jointe à la demande de reprise. La demande de reprise devra être acceptée par BORDAS SAS, préalablement et par écrit, avant tout retour. Seuls les produits neufs fournis par BORDAS SAS depuis moins d'un (1) mois sont éligibles à une éventuelle reprise (la facture d'achat communiquée par le Client faisant foi) sans décade ; • Le produit doit être retourné en parfait état et dans son emballage d'origine. Les Frais de retour du produit sont à la charge du Client. Un avoir sera établi au Client à la réception du produit et/ou marchandise et de la facture d'achat. Passé le délai compris entre un mois et trois mois, une décade de 25 % du prix net H.T. du produit repris et retourné sera systématiquement appliquée, à titre compensatoire, compte tenu des coûts engendrés par (i) le contrôle et/ou reconditionnement des emballages potentiellement endommagés par les opérations de manutention successives et de transport ; (ii) les remises en rayon et/ou impératifs de ré-étiquetage des cartons ; (iii) les opérations de remise à jour du logiciel de gestion de stock informatique.

Article 8 – GARANTIE CONTRACTUELLE Le règlement intégral de la facture par le Client sera rigoureusement exigé préalablement à toute mise en œuvre de la garantie contractuelle de BORDAS SAS. Les produits livrés par BORDAS SAS bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de un an, à compter de la date de livraison, couvrant tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Pour les prestations de services, la garantie de réparation est fixée à six mois. Cette garantie est strictement limitée aux produits et/ou marchandises fournis par BORDAS SAS et ne s'applique pas pour les défauts apparents et/ou manquants. La garantie ne s'applique pas lorsque le remplacement ou la réparation résulte de l'usure normale, de l'abrasion et de la corrosion du produit et/ou marchandise ou de la force majeure. Lorsque les produits sont incorporés par le Client ou un sous-acquéreur, à un quelconque matériel, ces derniers sont seuls responsables de l'adaptation, du choix et de l'adéquation des produits de BORDAS SAS. La garantie n'est pas accordée, en particulier en cas de défaut de montage, d'adaptation, de conception, de relation et de fonctionnement de l'ensemble ou des parties de l'ensemble ainsi créé. Toute garantie est exclue en cas d'observation des recommandations de BORDAS SAS, de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, ou de tout autre sous-acquéreur. La présente garantie est également exclue en cas de vice résultant de la réparation ou de l'intervention d'un tiers sur les produits et/ou marchandises et/ou prestations, en cas de mauvaise appréciation par le Client ou d'un sous-acquéreur de ses besoins, et en cas de modifications apportées aux produits et/ou marchandises et/ou prestations. Toute garantie est exclue en cas de montage et/ou d'installation du produit, marchandises par le Client ou un sous-acquéreur, non-conforme aux règles de l'art ou en cas de non-respect de la notice de montage et d'utilisation, fournie le cas échéant par BORDAS SAS. Enfin, aux termes de la présente garantie contractuelle qui se limite, au choix BORDAS SAS, au remplacement ou à la réparation des produits sous garantie, jugés défectueux, BORDAS SAS ne pourra être tenu responsable des autres dommages matériels directs causés au Client, ainsi qu'à ses sous-acquéreurs, ainsi que des conséquences de nature quelconque que les vices auront pu entraîner. Ainsi, en aucune circonstance, BORDAS SAS ne sera tenu d'indemniser les dommages matériels ou indirects tels que : pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, préjudice commercial, préjudice d'image, manque à gagner. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer BORDAS SAS, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de HUIT (8) JOURS à compter de leur découverte intervenant pendant le délai de garantie contractuelle. Le Client devra fournir la facture d'achat ou le certificat de garantie ainsi que toute justification quant à la réalité des vices constatés. BORDAS SAS est seul habilité à procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur site et/ou dans ses ateliers. BORDAS SAS remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre ni les déplacements. La réparation des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée. Les produits ou pièces défectueux qui seront remplacés bénéficieront de la garantie prévue ci-dessus

Article 9 – RESPONSABILITE La responsabilité de BORDAS SAS ne pourra, en aucun cas, être engagée en cas de non-conformité des produits aux normes et réglementations qui entreraient en vigueur après leur livraison. La prise en charge de dommages liés notamment à un mauvais entreposage, stockage, manipulation des produits et/ou marchandises par le Client, à un montage défectueux chez le client final, ou à un cas de force majeure, et plus généralement à toute opération hors du contrôle BORDAS SAS, incombe au seul Client, et ne pourra donc donner lieu à une prise en charge par BORDAS SAS notamment par note de débit ou facture de pénalité. En tout état de cause, en cas de réclamation découlant d'une commande, la responsabilité BORDAS SAS, toutes causes confondues au titre des dommages directs et prévisibles envers le Client, est limitée à une somme plafonnée au montant des sommes encaissées au titre de la vente des produits et/ou marchandises et ou prestations de services objet de la commande en litige.

Article 10 – TARIF Pour les ventes en France Métropolitaine, les produits sont facturés aux tarifs en vigueur au jour de l'expédition de la commande des entrepôts de BORDAS SAS. Les tarifs s'entendent en Euros, hors toutes taxes et droits, frais de facturation, frais de livraison et sus. Les tarifs et conditions de vente sont susceptibles de révision, notamment pour tenir compte des variations du coût des matières premières et/ou des autres éléments entrant dans le prix de revient des produits ou des éléments de facturation. Le Client, en sa qualité de distributeur ou professionnel indépendant, détermine librement sa politique commerciale et ses prix de revente.

Article 11 – FACTURATION Toute vente de produits et/ou marchandises et ou prestations de services fera l'objet d'une facturation qui sera établie et délivrée dès la réalisation de la vente conformément aux dispositions de l'Article L.441-3 du Code de commerce. Chaque demande d'acompte fera également l'objet d'une facture.

Article 12 – PAIEMENT Les factures établies par BORDAS SAS sont réglées par le Client à trente (30) jours fin de mois, par virement bancaire, par chèque, et autres effets de commerce (LCR, traite). Les prorogations d'échéance ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel et doivent faire l'objet d'un accord écrit de BORDAS SAS. BORDAS SAS se réserve toutefois la faculté d'exiger le versement du prix avant livraison ou un paiement comptant sans escompte, en cas de Client nouveau ou non régulier, ou en cas de situation financière précaire du Client, de même que BORDAS SAS pourra solliciter le versement d'acompte. Tout litige de facturation ou de livraison n'est pas suspensif du paiement de la facture. Toutes les déductions d'office et/ou compensations, quelles qu'en soient les causes ne pourront être opérées par le Client qu'après accord préalable et écrit de BORDAS SAS. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts de retard sont majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40 €) en application des dispositions des articles L441-3 et L441-6 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés par BORDAS SAS sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, le Client devra rembourser l'ensemble des frais ainsi que les honoraires de tous auxiliaires de justice supportés par BORDAS SAS et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Le défaut de paiement de la totalité ou d'une partie du prix à l'échéance fixée, offre à BORDAS SAS la faculté d'invoquer la résolution de plein droit de toute vente et/ou commande en cours, outre l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues par le Client, même si elles ne sont pas encore échues, et quel que soit le mode de règlement prévu.

Article 13 – RESERVE DE PROPRIETE LES PRODUITS BORDAS SAS SONT VENDUS SOUS RESERVE DE PROPRIETE : BORDAS SAS conserve la propriété des produits et/ou matériels vendus jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, en principal, frais et intérêts. En conséquence, BORDAS SAS se réserve le droit de revendiquer l'entière propriété des produits et/ou marchandises vendus et non encore payés entre les mains du Client, sans pour autant modifier les responsabilités du Client qui doit supporter les charges et assurance des produits dès leur expédition effectuée A compter de la livraison, le Client assume la responsabilité de la garde et de la conservation des produits et donc des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner. Les produits qui seront revendus par le Client devront l'être obligatoirement pour le compte BORDAS SAS, les créances nées de cette revente appartenant de plein droit à ce dernier.

Article 14 – FORCE MAJEURE -IMPREVISION La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de BORDAS SAS sans indemnité. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de BORDAS SAS et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des marchandises tels que : lock-out, grève, intempérie, épidémie, embargo, accident, interruption ou retard dans les transports, impossibilité d'être approvisionné, défectuosité des matières premières, changement notable de situation politique dans le pays du Client ou de tout autre événement indépendant de la volonté de BORDAS SAS entraînant un chômage partiel ou total chez BORDAS SAS, ou chez ses propres fournisseurs. En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat (tel qu'une augmentation significative du coût des matières premières), conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, BORDAS SAS® peut demander soit l'annulation de la commande soit appliquer un complément de prix

Article 15 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y compris le savoir-faire de BORDAS SAS dont il déclare avoir parfaite connaissance. En aucun cas, la vente des produits et/ou prestations de services n'entraîne un quelconque droit au transfert de propriété au profit du Client, des marques, logos, dessins et modèles et autres signes distinctifs sous lesquels les produits BORDAS SAS sont commercialisés. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se porte fort du respect de cette obligation par l'ensemble de ses salariés. Cette obligation est une obligation de résultat.

Article 16 – DONNEES PERSONNELLES BORDAS SAS est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel de ses clients afin d'assurer la gestion des commandes, la gestion de la relation client, la gestion des réclamations et des contentieux, la mise en œuvre d'opérations de prospection commerciale y compris l'envoi de newsletters. Conformément à l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/675), la base légale de ces traitements de données à caractère personnel est le contrat. Les catégories de données traitées sont des données d'identification, des coordonnées bancaires. Ces informations sont indispensables à la conclusion du contrat conclu entre BORDAS SAS et le Client. La fourniture de ces données à caractère personnel conditionne la conclusion du contrat. Seuls les membres du personnel de BORDAS SAS, ou les sociétés qui concourent à la Gestion des commandes et contrats et à la Gestion de la relation client, sont destinataires des données à caractère personnel du Client. Aucun transfert des données à caractère personnel du Client ne sera opéré. BORDAS SAS ne conserve les données à caractère personnel du Client que pour une durée strictement nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la législation en vigueur et au maximum pour une durée de cinq (5) ans à compter de la cessation de la relation commerciale. Conformément à la réglementation française et européenne en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, le Client dispose des droits suivants : •Le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données à caractère personnel le concernant fassent l'objet de traitements autres que ceux annoncés aux présentes auxquels il a consenti ; •Sous réserve de justifier de son identité, le droit de s'informer sur les traitements auxquels ses données à caractère personnel donnent lieu ; •Le droit d'obtenir des informations relatives aux traitements concernant les données à caractère personnel gérées par BORDAS SAS et toutes informations permettant de connaître et, au besoin, contester la logique qui préside aux traitements desdites données. Le Client, pour ce faire, doit justifier de son identité ; •Sous réserve également de la justification de son identité, le droit d'obtenir copie des données à caractère personnel le concernant, ainsi que le droit de rectification, de mise à jour ou de suppression de tout ou partie desdites données ; •Le droit à la limitation du traitement pour toute question ou demande relative à la protection des données à caractère personnel, le Client pourra contacter BORDAS SAS à l'adresse mail susvisée ou par courrier postal au siège de BORDAS SAS. Si le Client estime, après avoir contactés BORDAS SAS, que ses droits ne sont pas respectés, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en ligne ou par courrier postal.

Article 17 – MODIFICATION ET ACCEPTATION Toute stipulation contraire aux présentes conditions générales n'entraîne pas novation sur le tout, celles-ci demeurant valables sur tous les points auxquels il n'est pas expressément dérogé. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions.